

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 septembre 2014

N°169/09/2014 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHARTE à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours ;

Vu les crédits ouverts au Budget de l'exercice ;

Suite aux Commissions Administratives Paritaires des 12 juin, 8 juillet et 16 septembre 2014, sur l'ouverture des postes et en prévision des recrutements par avancements de grades et promotions internes ;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs VILLE, créations de postes

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Agent de maitrise	C	22	+4	26	22

FILIERE CULTURELLE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-titulaires
Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} Classe	B	4	+ 1	5	5
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} Classe	C	12	+ 1	13	13
Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	6	+ 1	7	7

Tableau des effectifs budget annexe cuisine municipale, création de poste :

FILIERE TECHNIQUE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Création	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Agent de Maitrise	C	5	+1	6	4

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les modifications des tableaux des effectifs, telles que présentées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 OCT, 2014**

De sa publication le : **03 OCT, 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

